

Organiser et promouvoir la prévention de la violence au niveau de l'établissement

P 12

Finalité	Organiser et promouvoir la prévention et la gestion de la violence en service d'hospitalisation au niveau de l'établissement.
Objectifs opérationnels	■ Identifier, formaliser et diffuser les valeurs qui fondent la démarche de l'établissement en matière de prévention et de gestion de la violence . ■ Mobiliser les acteurs, structurer les actions. ■ Impliquer les représentants d'usagers. ■ Favoriser le développement des compétences des professionnels. ■ Favoriser le développement et l'utilisation par les équipes de soins d'outils de prévention et de gestion de la violence. ■ Favoriser et organiser la déclaration et l'analyse collective des incidents violents et des mesures de contention et d'isolement, tant au niveau institutionnel qu'au sein des équipes. ■ Renforcer au niveau institutionnel et dans les équipes les temps de réflexion et de travail sur les situations quotidiennes, situations de travail et situations des personnes hospitalisées. ■ Soutenir et accompagner les patients, les professionnels, et les tiers affectés par les incidents violents. ■ Mettre en cohérence les structures de pilotage, de coordination et de traitement des différents risques. ■ Assurer la fiabilité des systèmes de sécurité.
Cible	Direction générale, président de la CME, responsables de secteurs d'activité, direction des soins, direction qualité, instances de l'établissement [commission médicale d'établissement (CME), commission des soins infirmiers et rééducation médico-technique (CSIRMT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)...] l'encadrement des services, les représentants des patients et des familles.
Références	■ Department of Health. <u>Best practice in managing risk. Principles and evidence for best practice in the assessment and management of risk to self and others in mental health.</u> London: DOH; 2007. ■ Fédération hospitalière de France, Observatoire national des violences en milieu de santé, Direction générale de l'offre de soins. <u>Fiches réflexes sur la conduite à tenir dans les situations de violence en établissements publics, sanitaire et médico-social.</u> Paris: DGOS; 2012. ■ Haute Autorité de Santé. Manuel de certification des établissements de santé V2010. Saint-Denis La Plaine: HAS; 2014. Référence 1 La stratégie de l'établissement, référence 2 L'organisation et les modalités de pilotage interne, référence 3 La gestion des ressources humaines, référence 6 la gestion des fonctions logistiques et des infrastructures. ■ Haute Autorité de Santé. <u>Promotion de la bientraitance.</u> Saint-Denis La Plaine: HAS; 2013. ■ National Association of State Mental Health Program Directors. <u>Six Core Strategies for Reducing Seclusion and Restraint Use®.</u> Alexandria: NASMHPD; 2006.

Organiser et promouvoir la prévention de la violence au niveau de l'établissement (suite)

P12

Outils Méthodes Organisations

- [Outil 13 – Organiser et promouvoir la prévention de la violence au niveau de l'établissement.](#)
- Procédure d'accueil des professionnels nouveaux arrivants (livret d'accueil, tutorat...).
- Démarche d'établissement : déclaration et analyse collective des incidents violents et des mesures de contention et d'isolement, au niveau institutionnel et au sein des équipes. [observatoire de la violence, revue de mortalité et de morbidité (RMM) et comité de retour d'expérience (CREX) spécifiques, etc.].
- Projet de révision du règlement intérieur, projets architecturaux, formations...

Suivi, évaluations à distance

- Enquête auprès du personnel – données sur la santé et la sécurité au travail.
- Enquête auprès des patients.
- Évaluation des pratiques professionnelles dans les secteurs d'activité.
- Analyse des événements indésirables.
- Suivi et analyse des mesures d'isolement et de contention.